

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2023 / 175

Objet : Circulation – Chemin de Fonjeannine
Abrogation de l'arrêté municipal n°2021/074

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier-de-Thiey,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L. 2213.2 et L 2213.3 ;

VU, le Code de la Route ;

VU, la Loi n° 89-413 du 22 Juin 1989 ;

VU, l'arrêté municipal n°185/2012 en date du 21 novembre 2023 interdisant la circulation des véhicules d'un tonnage supérieur à 3,5 tonnes sur le Chemin de Fontjeannine ;

VU, l'arrêté municipal n°2021/074, en date du 11 juin 2021 interdisant la circulation sur le Chemin de Fontjeannine à compter du 12 juin 2021 et jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'éboulement d'un mur de soutènement ;

CONSIDERANT que des travaux de réfection du mur de soutènement ont été effectués sur le Chemin de Fontjeannine, il y a lieu d'abroger l'arrêté municipal n°2021/074 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n°2021/074 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera adressée à :

Monsieur l'Officier du Ministère Public, Près le Tribunal de Police de Grasse, 1 Avenue de Lattre de Tassigny, BP 48813, 06130 GRASSE ;

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-VALLIER-DE-THIEY ;

Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de SAINT-VALLIER-DE-THIEY ;

La Police Rurale de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY ;

Sont chargés chacun, en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

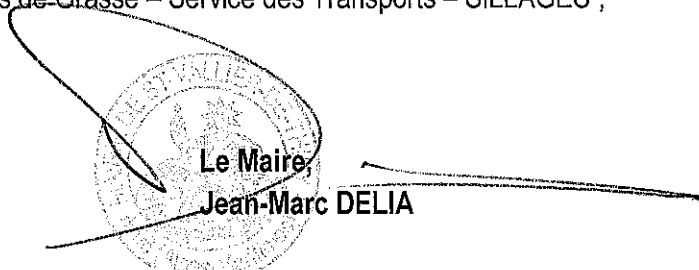
Copie, pour information, sera adressée à :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse – Service des Déchets

- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse – Service des Transports – SILLAGES ;

Fait à SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Le 23 novembre 2023


Le Maire,
Jean-Marc DELIA